



Retour sur le débat « Agir ensemble : partenaires et communes, une alliance au service des territoires »

Animé par Frédéric Leturque, Président de l'AMF62, ce débat a réuni de nombreux acteurs institutionnels autour d'un objectif commun : renforcer la coopération entre l'État, les collectivités et leurs partenaires pour répondre aux enjeux des territoires. Au cœur des échanges : la solidarité territoriale, la mutualisation des moyens, la proximité avec les élus locaux et la nécessité de travailler ensemble face aux défis sociaux, économiques et environnementaux.

Le débat s'est articulé en trois séquences, donnant la parole à des intervenants représentant la diversité des partenaires des communes : établissements publics, institutions éducatives et sanitaires, puis acteurs de l'État et des collectivités territoriales.

1^{ère} séquence – Le rôle des partenaires techniques au service des collectivités

La première séquence du débat a permis de donner la parole à trois partenaires institutionnels de proximité, acteurs essentiels de l'accompagnement des communes et intercommunalités : René Hocq, Président du Centre de gestion du Pas-de-Calais (CDG62), Pierre Evrard, Président de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) et Isabelle Matykowski, Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Ensemble, ils ont mis en lumière le rôle déterminant de leurs structures dans l'accompagnement des collectivités et l'adaptation de leurs missions aux besoins du terrain.

René Hocq : le CdG62, partenaire de proximité au service des élus et des agents

Prenant la parole en ouverture, René Hocq, président du CdG62, a rappelé l'importance du rôle du Centre de gestion dans l'appui quotidien aux collectivités, particulièrement rurales.

Présidant l'établissement depuis peu, il a tenu à saluer la mémoire de son prédécesseur, Joël Duquenoy, avec lequel il a longtemps œuvré au service des collectivités du département.

Puis, il a souligné que près de 80 % des collectivités du Pas-de-Calais relèvent du CdG62, un chiffre qui illustre la réalité d'un territoire largement rural. Le CDG62, fort de 120 collaborateurs, accompagne au quotidien plus de 1 200 collectivités et traite chaque année plus de 20 000 dossiers d'agents territoriaux.

René Hocq a insisté sur la capacité d'adaptation du centre face à l'évolution des besoins des employeurs publics, qu'ils soient de petites ou de grandes tailles. Au-delà de ses missions obligatoires (gestion de la carrière, concours, accompagnement à la mobilité, instances paritaires), le CDG62 développe donc de nombreuses missions facultatives à coût maîtrisé :

- Gestion des archives papier et numérique,
- Conseil en évolution professionnelle,
- Service de paie à façon et dispositif « SOS paie »,
- Accompagnement en matière de prévention, de santé au travail et de qualité de vie au travail.

Le président a également évoqué les difficultés persistantes liées au recrutement des médecins de prévention et la volonté du CDG62 de renforcer son service de médecine préventive, avec notamment l'ouverture d'une antenne à Lens.

Plusieurs annonces fortes ont été formulées, parmi lesquelles la baisse prochaine de la cotisation additionnelle des communes (de 0,45 % à 0,40 % de la masse salariale), une nouvelle offre de coffre-fort numérique pour sécuriser les documents des agents, et la création d'un diplôme universitaire pour les secrétaires de mairie en partenariat avec l'Université d'Artois, dès janvier 2026.

Enfin, il a abordé la question de l'intelligence artificielle, thématique désormais incontournable pour les collectivités. Le CDG62 mènera prochainement une enquête auprès des élus et des cadres territoriaux afin d'évaluer les besoins et d'identifier les usages possibles de ces outils dans la gestion des ressources humaines.

Pierre Evrard : la FDE62, partenaire énergétique incontournable des collectivités

Le débat s'est ensuite poursuivi avec Pierre Evrard, président de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE62), nouvellement élu à la tête de la structure en 2023.

Aujourd'hui, la Fédération agit au service de toutes les communes et intercommunalités du département, sans distinction, en soutenant leurs projets d'investissement dans les réseaux électriques, l'éclairage public ou la rénovation énergétique.

Depuis 2020, la FDE62 a ainsi distribué plus de 50,6 millions d'euros d'aides financières sur plusieurs thématiques :

- Effacement et sécurisation des réseaux,
- Installation de systèmes de chauffage performants,
- Audits énergétiques,
- Et surtout, le programme CEV (Convention Éclairage Véritable), dédié au renouvellement de l'éclairage public.

Ce dispositif emblématique a permis, depuis 2013, le remplacement de 150 000 luminaires vétustes et énergivores, représentant un soutien financier de 47,6 millions d'euros à 759 collectivités.

Pierre Evrard a également souligné le travail partenarial constant mené avec les concessionnaires Enedis et GRDF, dans le cadre de la renégociation des contrats de concession, véritables leviers pour garantir la qualité de la fourniture électrique et la transparence des investissements. Ces discussions techniques et juridiques, parfois complexes, permettent de maintenir une gouvernance locale exigeante et équilibrée.

Le président de la FDE62 est aussi revenu sur la crise énergétique de 2022-2024, qui a fortement affecté les collectivités. Grâce à des marchés groupés d'achat d'énergie négociés avant l'explosion des prix, la Fédération a pu protéger ses adhérents, maintenant notamment un prix du gaz naturel à 17 €/MWh, quand certaines communes payaient jusqu'à 400 ou 500 €/MWh.

La FDE62 a également accompagné les communes dans la mise en œuvre des dispositifs d'aide de l'État (bouclier tarifaire, amortisseur, tarif réglementé de vente).

Pierre Evrard a par ailleurs rappelé la réforme de la fiscalité énergétique entrée en vigueur au 1er janvier 2023, ayant profondément modifié la collecte et la répartition de la taxe sur l'électricité (ex-TCCFE). Une première répartition erronée aurait pénalisé près de 750 communes. Après un recours administratif et un dialogue soutenu avec les services de l'État, la Fédération a pu rétablir une répartition équitable. Une régularisation de 13 millions d'euros a ainsi été versée aux communes à la rentrée 2025, rétablissant un fonctionnement normal du dispositif.

En conclusion, Pierre Evrard a réaffirmé l'engagement de la FDE62 à accompagner la transition énergétique du Pas-de-Calais, tout en veillant à la juste répartition des ressources et à la maîtrise des coûts pour les communes.

Isabelle Matykowski, Directrice Générale de l'Agence de l'eau Artois-Picardie : agir collectivement pour une gestion durable de la ressource

La première séquence du débat s'est conclue avec l'intervention de la Directrice générale de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, invitée par Frédéric Leturque à replacer les grands enjeux liés à la gestion de l'eau dans le contexte du département et du bassin versant.

Ce sujet, déjà au cœur des travaux du congrès 2022, demeure une préoccupation majeure pour les élus locaux, tant la ressource en eau conditionne l'aménagement, le développement économique et la qualité de vie des habitants.

La Directrice générale a d'abord rappelé que les agences de l'eau sont des établissements publics de l'État, dotés d'une gouvernance décentralisée. Celle-ci repose sur deux piliers : le Comité de bassin, véritable « parlement de l'eau », présidé par un élu – en l'occurrence André Flageolet –, et le Conseil d'administration, présidé par le préfet de région.

Le Comité de bassin Artois-Picardie, qui sera renouvelé à l'issue des élections municipales de 2026, compte 40 % d'élus représentant la diversité des territoires, des communes rurales aux grandes agglomérations.

Elle a ensuite présenté les cinq missions principales de l'Agence :

- La connaissance de l'état de santé des cours d'eau, des milieux humides et des nappes souterraines ;
- La planification, via le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et les SAGE déclinés localement ;
- La perception de redevances sur les usages de l'eau ;
- La redistribution financière au travers des aides et subventions ;
- et enfin, la communication et la sensibilisation autour des enjeux de l'eau.

Ces missions s'inscrivent dans une approche globale du cycle de l'eau, articulant qualité, quantité et prévention des risques. L'Agence veille notamment à renforcer la sobriété des usages, à limiter les fuites sur les réseaux, à restaurer les milieux naturels et à prévenir les effets du changement climatique, dont les conséquences se traduisent déjà par des épisodes alternés de sécheresses et d'inondations.

La Directrice générale a également présenté les contours du 12e programme d'intervention de l'Agence, en vigueur pour la période 2025-2030. Ce programme vise à renforcer les actions sur le petit cycle de l'eau (réseaux, assainissement, qualité des captages) et sur le grand cycle (préservation des milieux, prévention des inondations, renaturation des espaces urbains).

Les objectifs sont clairs : améliorer l'état écologique des cours d'eau, favoriser l'infiltration des eaux pluviales, réduire les pollutions à la source et préserver les ressources souterraines.

Pour concrétiser ces ambitions, l'Agence s'appuie sur plusieurs niveaux de contractualisation avec les collectivités :

- Les programmes concertés sur l'eau, qui planifient les projets locaux sur trois ans ;
- Les contrats d'action pour la ressource en eau (CARE), axés sur la prévention des pollutions et la protection des captages ;
- Les projets de territoire pour la gestion de l'eau, favorisant une approche concertée entre territoires interdépendants ;
- Les actions de prévention des inondations et de l'érosion, notamment à travers les PAPI (Programmes d'action de prévention des inondations) ;
- Et enfin, les contrats de masse d'eau, innovation du 12e programme, qui prévoient un abondement de 10 % des subventions pour les territoires engagés dans des démarches locales d'amélioration de la qualité des cours d'eau.

Séquence 2- Éducation et santé, deux piliers du service public local

Le débat s'est poursuivi autour de deux thématiques essentielles au cœur de la vie locale : l'éducation et la santé. Ces deux politiques publiques, qui structurent la cohésion sociale et la vitalité des territoires, supposent une coopération constante entre l'État et les communes.

C'est pourquoi la Rectrice de l'académie de Lille et le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ont été invités à croiser leurs regards sur les défis partagés de la réussite éducative, de l'accès aux soins et du bien-être des habitants.

Hugo Gilardi, Directeur de l'ARS des Hauts-de-France : Santé et attractivité médicale, un enjeu partagé entre l'État et les territoires

La seconde séquence du débat s'est ouverte sur une problématique particulièrement prégnante dans le Pas-de-Calais : l'accès aux soins et la désertification médicale.

Hugo Gilardi, Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France, a dressé un constat lucide de la situation tout en rappelant les leviers d'action engagés.

Le directeur de l'ARS a rappelé que la difficulté d'accès aux soins dans le département découle avant tout d'un manque global de médecins, parfois avec des contrastes très forts. Si le Pas-de-Calais se situe dans la moyenne régionale et nationale, la situation varie du tout au tout selon les intercommunalités — de 37 à 130 médecins pour 100 000 habitants.

Au-delà des chiffres, il a évoqué l'évolution du métier en rappelant les nouvelles attentes des jeunes praticiens en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. En quinze ans, le département a ainsi perdu près de 250 médecins généralistes.

Pour inverser cette tendance, l'ARS mise d'abord sur la formation. La suppression du numerus clausus et l'augmentation du nombre d'étudiants en médecine à Lille et Amiens devraient produire des effets d'ici 2030.

Mais au-delà de la question des effectifs, c'est l'attractivité des territoires qui est déterminante. Il estime alors nécessaire de faire alliance avec les collectivités locales, et en particulier avec les intercommunalités, qui sont des échelons pertinents d'action.

Deux dispositifs structurants ont également été évoqués :

- Le dispositif de solidarité territoriale, qui permet à des médecins volontaires d'exercer ponctuellement dans les zones sous-dotées. La maison de santé Marie Curie d'Hesdin-la-Forêt servira de site pilote dès octobre 2025 ;
- Et la quatrième année d'internat de médecine générale, qui offrira dès 2026 une présence accrue de 200 internes dans les territoires du Nord et du Pas-de-Calais.

Enfin, le directeur de l'ARS a abordé la question de la santé mentale, particulièrement préoccupante chez les jeunes. Le suicide est devenu la deuxième cause de mortalité chez les jeunes face à cette réalité, il a insisté sur la nécessité d'une action collective et territorialisée, en s'appuyant sur les Conseils locaux de santé mentale (CLSM), outils de coordination entre élus, acteurs de santé, éducation nationale et associations, afin de bâtir des réponses adaptées à chaque territoire.

Sophie Béjean, Rectrice de l'Académie de Lille : Éducation et aménagement du territoire, construire ensemble l'avenir des écoles

L'organisation de la carte scolaire et la préparation du schéma directeur départemental de l'éducation sont des sujets au croisement des compétences de l'État et des collectivités, qui mobilisent autant les services académiques que les élus locaux.

Le Président de l'AMF62 a rappelé que ce chantier s'inscrivait dans le cadre du protocole signé avec l'Éducation Nationale, visant à « travailler autrement » sur la question de l'école, dans une logique de co-construction et d'anticipation.

Prenant la parole, Sophie Béjean, Rectrice de l'académie de Lille et de la région Hauts-de-France, a d'abord salué la qualité du partenariat avec l'Agence régionale de santé. Elle a insisté sur la priorité accordée à la santé mentale des jeunes, enjeu de plus en plus préoccupant dans les établissements scolaires.

Autre axe de travail partagé : la promotion des métiers de la santé auprès des jeunes. En lien avec l'ARS, les universités et les collectivités, des options santé et cordées de la réussite santé sont progressivement déployées dans les lycées, notamment dans les zones rurales les plus touchées par la démographie médicale.

Ces dispositifs contribuent ainsi à renforcer l'attractivité des métiers du soin, tout en consolidant le lien entre formation et aménagement du territoire.

Revenant sur la question de la carte scolaire, la rectrice a détaillé la nouvelle méthode de travail mise en œuvre dans le Pas-de-Calais. Elle s'appuie sur le protocole national de co-construction signé entre le ministère, l'Association des maires de France, mais aussi sur les travaux de l'Observatoire des dynamiques territoriales, co-présidé par le Préfet et le Directeur académique.

L'objectif est de regarder les choses de manière transversale, fine et pluriannuelle : non plus seulement année après année, mais en tenant compte des projections démographiques et des services autour de l'école. Face à la baisse de la natalité observée dans le département, la rectrice a souligné que cette évolution, loin d'être uniquement négative, avait permis une amélioration du taux d'encadrement dans les écoles, désormais inférieur à 20 élèves par classe en moyenne.

L'approche défendue par l'académie vise à articuler la politique éducative avec l'ensemble des politiques locales : offre de garde, services publics de proximité, mobilité, emploi et formation.

Sophie Béjean a également évoqué la nécessité d'une concertation à l'échelle intercommunale, pour établir un diagnostic partagé et une vision à moyen terme, avant toute décision sur les fermetures ou ouvertures de classes.

Frédéric Leturque a abondé dans ce sens, rappelant que cette démarche de planification devait permettre aux élus de mieux anticiper les effets de la démographie sur leurs projets communaux et intercommunaux, et d'éviter les incohérences à court terme.

Enfin, la rectrice a annoncé la tenue prochaine de réunions territoriales dans les 19 EPCI du Pas-de-Calais, destinées à partager les données démographiques et à construire les scénarios d'avenir avec les élus.

Elle a également indiqué que quatre à cinq nouveaux territoires éducatifs ruraux devraient être labellisés prochainement pour soutenir l'école dans les zones rurales.

Séquence 3 : Les partenaires institutionnels accompagnant les collectivités

La troisième et dernière séquence du débat a réuni Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, Xavier Bertrand, Président du Conseil régional des Hauts-de-France, et Laurent Touvet, Préfet du Pas-de-Calais. Chacun a livré sa vision du rôle et de la responsabilité de son institution dans l'accompagnement des communes, dans un contexte de fortes incertitudes politiques et financières.

Jean Claude Leroy, Président du Conseil départementale du Pas-de-Calais, un partenaire essentiel des communes

Jean-Claude Leroy a d'abord évoqué les enjeux démographiques et scolaires qui impacteront durablement le territoire. Selon lui, à l'horizon 2035, le Pas-de-Calais comptera 10 000 élèves de moins dans ses collèges et lycées. Cette évolution, a-t-il précisé, doit être appréhendée avec prudence :

Pour le Président du Département, cette réalité impose une vision territoriale fine et concertée, mobilisant les élus locaux, l'Éducation nationale et les agences d'urbanisme capables de projeter les besoins à 15 ou 20 ans.

Le Département, en première ligne dans la gestion des collèges, prépare ainsi la reconstruction d'une dizaine d'établissements vétustes ou métalliques, tout en intégrant une approche modulaire. Il a d'ailleurs insisté sur la nécessité de placer l'intérêt des enfants au cœur des décisions.

Interrogé par Frédéric Leturque sur la capacité du Département à maintenir son soutien aux communes dans un contexte budgétaire tendu, Jean-Claude Leroy a dressé un constat lucide : l'épargne nette des départements a baissé de 30 % en deux ans, selon la Cour des comptes. Nous subissons une forte pression sociale, avec 1,2 milliard d'euros consacrés aux solidarités. ». Malgré ce contexte, le Département du Pas-de-Calais entend poursuivre ses politiques d'investissement : entretien des 6 000 km de routes départementales, reconstruction

des collèges, et surtout, accompagnement des communes rurales via le Fonds d'aménagement rural (FAR), dispositif historique qui a fait ses preuves depuis plus de 35 ans.

Face à l'émergence de nouvelles fragilités, le Département a également créé un Fonds départemental de solidarité urbaine (FDSU), destiné à soutenir les communes périurbaines ou en marge des politiques de la ville, souvent oubliées des dispositifs classiques.

Jean-Claude Leroy a par ailleurs insisté sur la place essentielle de l'école maternelle dans la réduction des inégalités sociales. Le Département, compétent en matière d'enfance et de protection de l'enfance, a constaté que les difficultés rencontrées à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) trouvent souvent leur origine dans un manque de prévention précoce. Le Département soutient donc la rénovation et la construction d'écoles maternelles dans les communes en difficulté, comme à Vermelles ou Beuvry, afin d'y ancrer une politique de prévention ambitieuse.

Enfin, Jean-Claude Leroy a rappelé l'importance de la contractualisation avec les territoires, véritable moteur d'innovation pour le Département. Il a réaffirmé sa volonté de poursuivre cette méthode, fondée sur la confiance et la proximité, tout en espérant que les futures réformes institutionnelles s'accompagneront d'une meilleure autonomie financière pour les départements.

Xavier Bertrand, Président du Conseil Régional des Hauts-de-France : "Faire confiance aux territoires et à ceux qui les font vivre"

Le président de la Région Hauts-de-France, Xavier Bertrand, a pris la parole pour livrer une intervention à la fois engagée et empreinte de franchise, exprimant le ressenti partagé par de nombreux élus locaux : la lassitude face aux contraintes croissantes et le manque de reconnaissance du rôle des collectivités dans la vie du pays.

« On adore ce qu'on fait, mais on en a un peu marre », a-t-il confié, décrivant des élus pris entre le marteau des contraintes budgétaires et administratives et l'enclume des attentes légitimes des citoyens.

Face à un État central parfois trop éloigné des réalités, Xavier Bertrand a défendu une vision décentralisée de l'action publique en abondant que si les décisions se prenaient ici, sur le terrain, les projets avanceraient plus vite. Il a appelé à une véritable révolution des territoires, basée sur la confiance, la responsabilité et la différenciation.

Malgré un contexte budgétaire tendu, Xavier Bertrand a réaffirmé la détermination de la Région à poursuivre son soutien aux communes. Depuis 2016, 406 millions d'euros ont été investis en faveur des collectivités locales, dont 634 communes du Pas-de-Calais. Rien qu'en 2025, 25 millions d'euros ont déjà été mobilisés pour 104 communes.

Cette aide régionale se traduit concrètement par des projets variés : financement de maisons de santé, piscines, monuments aux morts, et dispositifs d'aide au transport et à la garde d'enfants.

Enfin, Xavier Bertrand a défendu une meilleure protection des maires, rappelant la multiplication des incivilités et des agressions dont ils sont victimes. Il a plaidé pour que les mêmes peines minimales s'appliquent aux agresseurs de maires qu'à ceux visant les forces de l'ordre. Il a rappelé que l'écharpe tricolore n'est plus un symbole de respect, mais parfois une cible et que derrière le maire, c'est toute la République qu'on attaque.

Laurent Touvet, Préfet du Pas-de-Calais

Le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert son intervention en exprimant sa satisfaction de participer à cette rencontre annuelle avec l'Association des maires, qu'il considère comme un moment essentiel de dialogue et d'écoute réciproque.

Il a souligné la mission commune de l'État et des communes : servir l'intérêt général et construire concrètement pour les habitants.

Il a tenu à saluer l'engagement des élus locaux et à rappeler la valeur du mandat de maire, invitant à exprimer non seulement les difficultés rencontrées mais aussi la satisfaction de servir la population. Dans le contexte du nouveau mode de scrutin, il a insisté sur l'importance de susciter des vocations pour garantir la présence de candidats et encourager l'engagement citoyen.

Le Préfet a ensuite réaffirmé la présence constante de l'État auprès des collectivités locales, en illustrant par les réponses apportées lors des crises, notamment la crise sanitaire et les inondations récentes. Il a rappelé les financements importants alloués au département : 345 millions d'euros dédiés, dont 125 millions pour les collectivités, ainsi que des aides aux particuliers, agriculteurs et entreprises. Cette aide traduit, selon lui, la solidarité nationale.

Il a également abordé la nécessité de simplification et de clarification des procédures administratives, pointant les difficultés liées à une législation complexe. Le Préfet a évoqué le rôle d'accompagnement des services de l'État — sous-préfectures, conseillers territoriaux et dispositifs comme Action Cœur de Ville —, qui apportent ingénierie et conseils aux communes.

En matière financière, il a précisé que l'État attribue des subventions d'investissement en tenant compte de plusieurs critères : la situation financière des communes, la pertinence des projets et leur articulation avec les priorités définies dans les contrats territoriaux (Petite Ville de Demain, Action Cœur de Ville, Village d'Avenir, CRTE). Il a insisté sur la nécessité d'une approche collective et stratégique afin d'optimiser les ressources, éviter les doublons et favoriser la cohérence des équipements sur le territoire.

Pour conclure, le Préfet a lancé un appel à la coopération renforcée entre l'État et les communes, affirmant que cette relation de confiance et de proximité est indispensable pour relever les défis du territoire et répondre au mieux aux besoins des habitants.